



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la salle Bernardin-Hamann situé au 24, rue Principale Ouest, le lundi 5 novembre 2018 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**768, route 267 - lot 5 448 539 du cadastre du Québec**

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'empiétement du garage isolé déjà construit situé en cour avant du 768, route 269. Le garage construit en 2009 suite au permis numéro 2009-09-191 est implanté à 7.13 mètres de l'emprise municipale, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit le respect de la marge avant minimale à 9.1 mètres dans cette zone IDA (îlot déstructuré avec morcellement).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 22 octobre 2018.

Le directeur général par intérim,



---

Jérôme Grondin